

23 MAI 2023

Ensemble vers une loi pour le droit à l'emploi pour toutes et tous

LES ACTES

SOMMAIRE



1

Introduction

2

**Présentation du cahier
de la méthode de la
concertation**

6

Questions du public

10

**Interventions des
membres fondateurs
et des partenaires**

19

Questions du public

20

Conclusion

LA FABRIQUE DU CONSENSUS TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Mardi 23 mai 2023 - Centre Sèvres à Paris

Ensemble vers une loi pour le droit à l'emploi pour toutes et tous

Antonin Gregorio, Directeur général de TZCLD :

Je vais passer rapidement la parole à Laurent Grandguillaume, mais d'abord vous remercier d'être là pour cette Fabrique du consensus, thématique que vous connaissez bien maintenant, et cette année intitulée "Ensemble vers une loi pour le droit à l'emploi pour toutes et tous". Je veux simplement remercier l'ensemble des personnes qui vont intervenir cet après-midi. Je vais passer tout de suite la parole à Laurent et remercier les intervenants, notamment Aurélie Mézière et Denis Prost qui sont sur scène, qui ont préparé pendant de longs mois ce dont nous allons parler cet après-midi.

Laurent Grandguillaume, Président de TZCLD :

Merci pour cette présence cet après-midi. La question de la méthode est importante, car on est arrivé à une charte des fondamentaux, ce sont des principes que nous partageons tous collectivement. La méthode est essentielle, car elle va déterminer le "comment", la façon dont on va faire pour la suite. On a défini le "quoi", maintenant, on va travailler le "comment", comment on va définir ensemble le chemin qui doit nous mener à réaliser cette utopie que nous avons devant nous, dans tous les territoires, quelle formule prendre, quelles modalités, qui autour de la table également, doit participer demain. Beaucoup de questions qui se posent et auxquelles on va réfléchir à l'échelle des territoires, d'une commune, d'une région, à l'échelle nationale, européenne, on l'a vu ce matin, on a vu comment certains autres pays européens faisaient, la question du comment, on a décidé de faire travailler un groupe sur ce sujet, avec un cabinet qui nous a accompagné, Ellyx, pour avoir un tiers, un regard de l'extérieur, et le travail qui va vous être présenté est issu lui aussi d'un travail de plusieurs mois, et je remercie tous ceux qui y ont participé, qui sont dans la salle, et qui nous permettent de partager aujourd'hui cette méthodologie qui doit aboutir, en tout cas je l'espère, à un consensus. Je n'ai pas trop de doute là-dessus. Et qui doit nous permettre ensuite, une fois qu'on sera tous d'accord sur là où on veut aller, de convaincre les pouvoirs publics d'aller sur ce chemin que nous avons défini ensemble.

On va vous présenter ces éléments, avec Aurélie et Denis, et puis ensuite, les échanges, les prises de parole des membres fondateurs, les partenaires, et on devrait finir logiquement vers 16h.

PRÉSENTATION DU CAHIER DE LA MÉTHODE DE LA CONCERTATION



De gauche à droite : Antonin Gregorio, Denis Prost, Laurent Grandguillaume et Aurélie Mézière

Laurent Grandguillaume : Surtout qu'on ait le temps d'échange avec vous toutes et tous pour échanger sur ces éléments, mais avant tout donner à Denis et à Aurélie la parole pour la présentation de cette méthode de concertation.

Denis Prost, membre du groupe de travail dédié à la concertation et représentant d'ATD Quart monde :

Ok. Bonjour à tous. On a été une douzaine de personnes à réfléchir à la façon dont on allait organiser cette concertation sur la troisième loi, une douzaine de personnes, avec des administrateurs et administratrices de l'association et des acteurs de terrain, présidents de comité local, chefs de projet, directions d'EBE, et des animateurs de grappes aussi.

De décembre à mars, un travail assez intense, il fallait arriver à une production, et je vais vous parler d'abord du cadre global. On a, dans ce cahier des méthodes, un préambule, je vais présenter les grandes lignes de ce préambule qui donne la façon dont on imagine la concertation. Mais, d'ores et déjà, il faut dire que ce cahier de la méthode, c'est quelque chose de vivant. On voulait arriver avec une proposition vis-à-vis des partenaires, mais bien sûr, il faut qu'ils puissent l'adapter et apporter leur pierre à l'édifice. Donc c'est une base pour arriver vers les partenaires, ce n'est pas quelque chose de figé définitivement. Dans le cadrage de cette concertation, ce qu'on a ressorti, c'est la finalité, on était tous d'accord, c'est de faire réellement de l'emploi un droit pour toutes les personnes qui en sont durablement privées. On a insisté sur l'effectivité du droit à l'emploi, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement d'ouvrir un droit pour que les personnes y accèdent et le fassent valoir. Donc on a vraiment cette volonté que ce droit soit effectif, ce qui est une autre façon de dire cette notion d'exhaustivité. Et on a aussi apporté deux qualificatifs aux emplois qu'on veut créer : accessibles, des emplois accessibles, parce qu'on sait qu'aujourd'hui, il y a des emplois qui ne sont pas pourvus, mais est-ce qu'ils sont aujourd'hui accessibles pour les personnes ? On en a parlé ce matin, avec cette notion de l'adaptation de l'emploi à différents niveaux. Et aussi la notion d'emploi décent. On est tous convaincus qu'on doit créer de l'emploi décent, et on sait que dans la société, tous les emplois ne sont pas décents, donc il nous paraissait important d'insister sur ce sujet.

Sur la méthode, on a posé deux choses d'emblée, au niveau du portage, une démarche collective de concertation, co-portée par l'ensemble des organisations volontaires à défendre l'effectivité du droit d'obtenir un emploi. On s'est mis d'accord pour dire : si on veut avoir une chance d'y arriver et d'avoir ce rassemblement, il faut fédérer l'ensemble des réseaux, que cette démarche soit portée le plus largement possible, et que ce soit co-porté avec eux. Et les parties prenantes de la concertation, on a cité les grands réseaux, d'insertion par l'activité économique, du travail protégé, le secteur de l'emploi protégé et adapté, les personnes privées d'emploi, on a insisté pour qu'elles soient parties prenantes de cette concertation, et tous les acteurs publics et privés qui interviennent sur les questions d'emploi, avec une mobilisation très forte pour participer à cette concertation.

L'ambition, c'est d'arriver à une proposition de loi, donc un texte, et des éléments méthodologiques de mise en œuvre, parce qu'on sait que la loi ne fait pas tout, on a vraiment appris beaucoup de choses, que ce soit dans Territoires zéro chômeur de longue durée, mais aussi depuis des décennies sur ces questions d'emploi pour tous, donc qu'est-ce qu'on apprend de ça pour apporter un socle à la mise en œuvre de cette future troisième loi. Et une dernière chose avant de passer la parole à Aurélie, sur les thèmes importants de la concertation, on a cité deux choses, ce ne sont pas les seuls, mais deux points sur lesquels on a voulu insister, c'est la gouvernance territoriale, ça faisait l'unanimité que si on veut rendre effectif le droit à l'emploi, il faut se situer à l'échelle de territoire, sinon, des personnes passeront à travers les mailles du filet, il n'y a que sur l'échelle d'un territoire qu'on peut arriver à quelque chose comme ça, et puis le financement, qu'on a posé d'emblée comme gros enjeu, on en a parlé tout à l'heure, financement pérenne, à hauteur des besoins en emploi, et qui intègrent le financement de l'animation territoriale, toute l'ingénierie à mener sur le territoire autour de l'EBE pour vraiment réaliser le droit à l'emploi. Je vais maintenant passer la parole à Aurélie pour des aspects plus méthodologiques.

Aurélie Mézière, membre du groupe de travail dédié à la concertation et Maire de Plessé (44) :

Je tiens d'abord à remercier le cabinet qui nous a suivis, parce que les conversations et les débats ont été très animés sur ce sujet-là, ils ont réussi un travail de synthèse assez remarquable sur ces différentes séances.

L'idée était d'avoir plusieurs temps sur la concertation, avec, là, aujourd'hui, à l'AG, un premier temps de lancement d'intention, déjà l'intention de travailler dessus, avec un premier cadre de dialogue, où l'on est tous ensemble, avec tous les réseaux, comme l'a justement dit Denis, de façon à partager ensemble ses envies et formaliser aussi les ambitions. C'était très important pour nous tous de travailler tous ensemble.

Donc ça, c'est la première phase qu'on propose aujourd'hui. Et ensuite, c'est d'avoir un temps fort au mois de septembre pour vraiment lancer la concertation, de façon à formaliser ce moment. On imagine un événement, on n'a pas tous les contours encore, on va donner les grandes idées, et après les détails viendront par la suite, mais c'est d'avoir ce lancement de la concertation fin septembre et d'en faire un événement national, pour dire les choses telles qu'elles sont.

Avec la concertation, on veut formuler l'ambition commune de vraiment incarner le co-portage de la démarche et présenter la démarche précise de comment on va concerter le plus grand nombre de personnes. Après l'annonce, il va y avoir la consultation, je ne vais pas rentrer dans tous les détails très techniques parce que, pour l'instant, on a plutôt émis des hypothèses de travail, avec le public à concerter, tous les réseaux, les citoyens, les départements, les partenaires techniques, etc., et d'avoir des niveaux de concertation qui soient nationaux et des acteurs de terrain, ça nous paraissait très important. Après, on a mis plein de points de vigilance par rapport à tout ça, parce que ça va demander des moyens logistiques importants. Il faudra faire converger toute la nourriture qui va ressortir des débats et arriver à synthétiser tout ça pour avoir une proposition à la fin.

Donc on imagine une instance comme un comité de pilotage, qui puisse superviser les échanges et définir les thématiques à travailler, on va en reparler après avec Denis, avec une équipe d'appui opérationnelle, parce que si vous faites de la concertation sur les territoires, ou même au national, ça veut dire réserver des salles, etc., et puis avoir une vraie articulation entre le national et le territorial. Et le plus important pour nous, c'était de dire comment on fait remonter et qui va faire remonter, techniquement. Après, les thématiques de la concertation, je te redonne la parole. C'est bien rodé !

Denis Prost : On a identifié 5 thématiques, on a essayé qu'elles ne se recoupent pas trop, donc elles sont assez bien délimitées, pour permettre d'aller au fond au maximum de ces thématiques.

La première, c'est ce qu'on a appelé les principes et approches générales du droit à l'emploi, on a évoqué ce matin le CDI, ça en fait partie, est-ce que c'est quelque chose qu'on pose d'emblée... Je crois qu'on a notre position, mais ça fait partie des points. L'accessibilité, la qualité de l'emploi... Poser un petit peu les grandes lignes, l'approche territoriale, les enjeux aussi de frontières de coopération, il y a TZCLD aujourd'hui, il y en a d'autres qui participent à la mise en œuvre de l'emploi, comment ça s'articule, donc c'est le point général.

Deuxième point : la privation durable de l'emploi, qu'on aurait pu appeler la sortie de la privation durable de l'emploi, c'est obtenir un emploi en se plaçant du côté des personnes. Quels outils elles ont ? Avec trois questions : le parcours vers l'emploi, comment il est construit avec les personnes de manière à ce qu'elles restent maîtresses de ce qui leur arrive ? L'accessibilité de l'emploi, j'en ai parlé tout à l'heure, et le recours aussi, comment les personnes peuvent faire valoir leur droit, et comment traiter le non-recours.

Le troisième sujet, c'est vraiment le côté entreprises, la lutte contre la privation d'emploi, les structures de l'insertion, les entreprises à but d'emploi, etc., et se poser la question de comment doivent fonctionner ces entreprises, les regarder de près pour remplir leur mission qui est de participer à la mise en œuvre effective du droit à l'emploi pour toutes et tous, donc il y a des questions sur l'inclusion et sur le management inclusif.

Quatrième sujet : garantir l'effectivité du droit à obtenir un emploi, c'est regarder plus largement comment doit fonctionner ce territoire, en termes de gouvernance territoriale, on a aujourd'hui un comité local, se poser ces questions-là, la question de l'animation territoriale, tout ce travail d'ingénierie que j'évoquais tout à l'heure, pour aller chercher en particulier les personnes les plus éloignées de l'emploi, tout ce qu'il y a à faire autour des entreprises à but d'emploi pour mettre en œuvre le projet, et puis les moyens aussi qui permettent l'accès à l'emploi dans un délai raisonnable.

Donc c'est le quatrième sujet, garantir au niveau territorial l'effectivité du droit à obtenir un emploi. Et le cinquième sujet : garantir au niveau national l'effectivité du droit à obtenir un emploi, avec la question du financement, au niveau national, quel est le mécanisme qui va permettre de financer l'emploi à hauteur des besoins, la question de la gouvernance nationale et de son financement, on voit à mesure que le projet grossit que les moyens requis pour gouverner ce droit à l'emploi sont de plus en plus importants. Comment on mobilise aussi les territoires, pour faire en sorte que de plus en plus de territoires s'engagent à rendre effectif le droit à l'emploi, et aussi autour de ça la question de l'égalité entre territoires qui se pose, car quid de l'égalité républicaine si certains territoires s'engagent et d'autres non ? Voilà les cinq thèmes qu'on a retenus pour la concertation. Ils seront certainement rediscutés par la suite.

Aurélié Mézière : En termes de calendrier, aujourd'hui, c'est vraiment le lancement de l'intention, après, un événement national en septembre, puis jusqu'à 2024, faire la concertation au niveau national et territorial, mars-avril, la proposition, mai 2024, une restitution de la proposition, et un plaidoyer politique et présentation aux pouvoirs publics. Vous voyez que le timing est quand même assez serré. Le groupe de travail a émis des propositions, des éléments seront remontés des territoires au national,

et il faudra le capitaliser, car il y a des choses qui ne rentreront pas forcément dans la loi, mais on s'est dit que c'était intéressant d'avoir ces données. De rester accessibles, on est un territoire émergent, et on emploie souvent des termes, des acronymes, il faut vraiment faire attention à toujours bien expliquer tous les termes, et dans la concertation être le plus pédagogique possible, et le groupe de travail a bien dit qu'on proposait des grandes lignes, que rien n'était figé et que tout était à construire avec les partenaires, car il y a un véritable travail de coconstruction à mener.

Après, les points de vigilance qu'on a mis, c'était le financement, car la concertation va demander des moyens financiers et humains, on a mis un gros point d'interrogation, et puis les éléments du calendrier, voir comment on peut adapter tout ça tous ensemble.

Laurent Grandguillaume : Merci pour ce travail, à tous ceux qui sont dans la salle et qui y ont participé, parce que c'est très clair, je pense, il y a un document qui est précis et qui relate tous ces éléments, et puis à la fin, de toute façon, vous serez décideurs puisqu'il faudra voir si ce travail correspond, je l'espère, après un tel cheminement, à l'avenir du projet.

Sur ces points, est-ce qu'on peut passer directement aux échanges ?

Antonin Gregorio : Oui, l'enjeu, c'est de lancer les échanges.

Laurent Grandguillaume : Vous avez la parole.



QUESTIONS DU PUBLIC

Laurent Grandguillaume : En sachant qu'il faudra aussi associer les parlementaires, les pouvoirs publics, les élus locaux, les partenaires sociaux...

Antonin Gregorio : Je veux bien commencer. Lorsqu'on a commencé à réfléchir à tout cela, l'idée d'avoir un droit à l'emploi pour tout le monde en 2026, c'était les prémices de France Travail et des discussions, il y a un paysage institutionnel qui bouge.

Je sais que, parce qu'ils sont dans la salle aussi, nos amis de l'IAE ont aussi une concertation avec l'Etat qui va s'ouvrir, sur la feuille de route 2024, si j'en crois la presse spécialisée, il y a aussi cet enjeu, donc je crois que dans un calendrier que nous avons un peu élaboré en faisant volontairement fi d'autres éléments, pourraient s'inscrire dans un même temps, parce que France Travail ne va pas se construire en un jour, trois années de déploiement, donc il y a un certain nombre d'éléments, et puis la négociation avec l'Etat et les pouvoirs publics, mais du coup, va se poser à tous la question de la place de chacun, je ne sais pas si le calendrier est particulièrement important, mais il est important, ce sera aussi les dix ans de l'ESS, peut-être qu'il y a quelque chose à faire autour de ça, et donc l'enjeu de pouvoir tous ensemble travailler là-dessus, et une concertation ne veut pas dire qu'à la fin, on réussit, mais c'est déjà de parler de cette concertation, et que les partenaires aillent avec nous dans cette idée.

Laurent Grandguillaume : Une demande de parole au fond. Patrick.

Question du public (Patrick Valentin - Vice-Président de TZCLD) : Merci. Merci beaucoup, Denis, merci à vous pour cette présentation, que je rejoins complètement, j'y ai participé. Je me trompe peut-être, mais j'espère que la présentation finale sera faite par plus large que nous. J'ai beaucoup apprécié ce qu'a dit Louis ce matin, nous sommes très importants, c'est vrai, parce que c'est ce qui va permettre de finir le travail désiré, mais ça fait un siècle que ce travail est commencé, et dans les mêmes formes, avec les mêmes moyens, et d'une façon extrêmement positive. Nous allons, je l'espère, il y a la pierre angulaire qui tient l'ensemble de l'édifice, nous allons rendre ce droit à la réalité, à sa nécessité. J'espère qu'à la fin de la concertation, c'est plus large que nous, ce sera l'ensemble de ceux que vous avez cités qui pourront présenter ce projet.

Laurent Grandguillaume : Merci Patrick. Après, effectivement, il y aura les adhérents de TZCLD qui se positionneront sur un texte, et puis après les autres organisations qui auront participé à ces échanges et à cette concertation pourront aussi se positionner. Après, ça dépend de leur mode de fonctionnement, comment ils délibèrent, mais en tout cas, la délibération rend toujours plus fort, je crois, le combat. Donc tu as raison, d'autres acteurs forcément vont se positionner, vont délibérer, vont prendre position dans l'espace public, en tout cas, on l'espère, sur ce que sera l'avenir. Oui, Hugues ?

Question du public (Hugues Sibille - Administrateur du Fonds d'expérimentation) : Bonjour, je suis administrateur du Fonds d'expérimentation, je n'étais pas là ce matin, donc je ne sais pas exactement ce que vous avez déjà dit. Sur France Travail, de ce que j'ai entendu tout à l'heure... les bases de France Travail, elles vont se jouer dans l'année qui vient, donc en termes de raccordement des choses, il ne faudrait pas qu'il y ait un espace de construction de principe de France Travail, et que nous, pendant ce temps-là, on se concerte... C'est le moment que l'acquis vienne infuser ou éviter un certain nombre de pièges. Deuxièmement, je suis les travaux du fonds d'expérimentation, l'instruction des dossiers de candidatures, on n'a pas forcément l'occasion de parler de ça, mais le droit de l'emploi, moi, ce que je vois, c'est que le travail est en train d'évoluer énormément, donc c'est le droit à l'emploi, mais sur quel travail derrière ? Parce que ce n'est pas la même chose aujourd'hui qu'il y a dix ans. Laurent, quand tu as initié tout ça, le travail n'était pas le même, il a changé. Donc comment ceci est pris en compte ou pas ? C'est une question que je me pose.

Et tu as parlé de l'ESS, il y a un travail d'évaluation en cours de la loi, je siége au Fonds d'expérimentation

au titre de l'ESS, là, il y a peut-être quand même des jonctions à faire en ce moment pour infuser dans l'évaluation de la loi de 2014 sur les apports qu'on peut avoir, et aussi peut-être en lien avec d'autres expériences territoriales, parce qu'on est aussi engagés sur les PTCE, moi, je suis quand même frappé de voir qu'entre les savoir-faire acquis sur des expériences territoriales et Territoires zéro chômeur de longue durée ne sont pas si établies que ça, alors qu'il y a des problématiques qui sont très communes, les sujets sur les nouvelles activités, sur l'ingénierie, sur l'accompagnement, c'est assez proche, mais finalement, j'ai un peu l'impression que chacun est dans sa bulle et qu'on ne met pas forcément en commun ce type d'expériences territoriales.

Laurent Grandguillaume : Juste pour dire que sur la question de France Travail, on a abordé ce matin le sujet, mais on a un rendez-vous prévu avec le ministre ou le directeur de cabinet pour rappeler nos principes, l'efficacité, le volontariat, et après les comités locaux pour l'emploi sont des lieux d'échanges très intéressants, qui pourront communiquer avec France Travail. Donc un comparatif entre France Travail et Territoires zéro chômeur de longue durée sera fait, on pourra vous le partager, après, il y a des enjeux qui sont très politiques aussi. On est pour la mobilisation, l'engagement des personnes. Après, on pourra interroger nos amis belges, parce que, eux, parlent de droit au travail, pas de droit à l'emploi. Et le droit au travail, c'est l'essence même du droit à l'emploi.

Et après, on peut se demander, s'interroger sur le sens du travail, le sens du travail dans le collectif de travail, ces sujets-là pourront être abordés dans la consultation, avec des chercheurs, qui travaillent sur le lien PTCE et Territoires zéro chômeur de longue durée, tous les chercheurs des universités qui sont mobilisés, tous les sujets sont ouverts dans la concertation, il n'y a pas de sujet tabou, et on pourra s'appuyer sur plein d'experts extérieurs, des personnes des territoires qui sont expertes du projet, et d'autres projets également, tous ces sujets sont importants.

Antonin Gregorio : Juste pour prolonger ce que dit Laurent, c'est aussi pour ça que la participation des personnes durablement privées d'emploi est très importante, parce que c'est elles qui peuvent dire ce qu'elles attendent du travail et comment elles perçoivent le travail. Donc construire à partir des personnes, ça va vraiment dans le sens de leur place dans cette concertation, le besoin de prendre en compte ces évolutions.

Question du public (Julien Adda - Directeur du Réseau Cocagne) : Bonjour. Tu parlais des évolutions dans le champ de l'IAE, nous, on va en débattre le 20 juin à Paris, ça nous paraît intéressant, au titre des Ateliers chantier d'insertion. Pourquoi ? Parce qu'il y a des débats de frontière qui sont posés comme n'importe quelle activité politique qui cherche à définir des frontières. Là, ce sont les entreprises d'insertion qui, dans le cadre de la préparation de la concertation pour le futur de l'IAE, ont écrit deux pages sur les Ateliers chantier d'insertion, je le dis parce que ces positionnements sont liés, le secteur associatif à gestion désintéressée devrait sortir du champ de l'IAE, pour rester dans le champ de l'insertion par l'activité, ce qui me semble, là, nous rapprocher de nous, puisque la dimension commerciale, entrepreneuriale sortirait de l'environnement de travail, ce qui, pour nous, n'a aucun sens, et c'est précisément ça qui fait le travail d'insertion, c'est la qualité du produit. Par contre, on voit bien l'effet de positionnement politique. Donc à cette occasion, on rappellera le sens du portage par des associations dans un ancrage territorial.

Là, ce sont des débats qu'on doit partager, parce que quelque part, on peut se retrouver vite coincés les uns par rapport aux autres, on est tous face à la ressource publique, donc ce ne sont pas des petits débats, et quand on joue avec des bandes, ça ricoche, donc on a intérêt à regarder ces enjeux-là. Et énormément de questions sur le retour à l'emploi, par contre, sur la remise au travail, on le gère plutôt bien, mais le retour à l'emploi, c'est plus compliqué.

Antonin Gregorio : Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Oui ? Thierry.



Question du public (Thierry Kuhn - Directeur d'Emmaüs Mundo) : Bonjour, directeur d'une insertion par l'activité économique à Strasbourg, et en Alsace, on porte un projet, plusieurs projets en Alsace, on est un peu bloqués en ce moment, mais on continue à y croire et à se mobiliser, on va avancer sur des structures préfiguratrices de l'EBE, mais ce n'est pas le sujet que je voulais aborder. C'est la question du retour à l'emploi et comment on peut travailler avec les associations, les entreprises adaptées, et Territoires zéro chômeur, sur cette question du droit à l'emploi, à l'activité, au travail... Je pense qu'il faut aller un petit peu plus loin.

Un travail qui a du sens, qui est utile sur le territoire, se sentir utile sur le territoire, apporter une vraie plus-value sur le territoire, pour reprendre aussi une confiance en soi, la question du travail décent, et ça a été dit, c'est la question du travail accessible, du travail adapté, qui s'adapte, et surtout, et c'est le grand apport de Territoires zéro chômeur de longue durée, il me semble, c'est partir des personnes, et peut-être que, parfois, dans l'insertion par l'activité économique, on a parfois un petit peu oublié aussi ça, c'est de partir des personnes pour développer une activité qui répond aux aspirations, aux envies, aux capacités des personnes.

Et puis la question du CDI, pour le coup, et de l'emploi durable, et je pense que si on doit travailler ensemble sur cette question, c'est bien sur cette notion de travail durable, la notion de CDI. Aujourd'hui, on a tendance à se dire, en parlant du retour à l'emploi, le retour à l'emploi à l'issue du contrat d'insertion, sauf que le retour à l'emploi se fait déjà à l'entrée en contrat d'insertion, et on parle encore de transition dans l'IAE, parce que pour certains salariés qu'on accueille, ça peut être compliqué au bout de deux ans de retrouver un emploi dans le secteur classique, parce que c'est comme si c'était un peu le graal de retrouver un emploi dans le secteur classique, mais il me semble que l'IAE peut réfléchir aussi au CDI durable, on avait travaillé sur le CDI inclusion, aujourd'hui, il s'adresse à des personnes de plus de 57 ans, mais peut-être qu'on pourrait travailler sur cette notion d'emploi durable, en reprenant les travaux autour du CDI inclusion, mais je rejoins l'idée de partir dans le CDI droit commun, pour le coup, avec un soutien des pouvoirs publics, mais je pense que c'est sur ces fondamentaux-là qu'on peut travailler ensemble, et quels que soient les lieux de concertation, qu'on soit tous à défendre les mêmes notions qui sont celles qu'on vient d'évoquer. Merci.

Laurent Grandguillaume : Merci Thierry. Voilà typiquement le type de sujets qu'il faudra aborder et qui sont importants dans la concertation, ceux qui veulent participer, apporter les expériences, Territoires zéro chômeur, on n'a pas tout pensé à nous tout seuls, on s'est inspiré de plein de sources différentes, donc c'est important de s'appuyer sur des travaux qui existent et de converger. Tu nous apporteras tes connaissances et ton expérience.

Et en Alsace, le président de la collectivité au départ a soutenu, puis a changé de position, maintenant rechange... C'est compliqué. On devrait intervenir début juillet au bureau de Départements de France, si

ce n'est pas repoussé.

Question du public : Je voudrais revenir sur la phrase, que les personnes privées d'emploi soient incluses dans le consensus, parce que chaque personne a un parcours différent, le retour à l'emploi n'est pas forcément évident, donc c'est très important de les inclure, de travailler avec elles, et de leur demander comment elles sont arrivées dans le projet, comment elles voient le projet par la suite, et comment ensemble on peut aller de l'avant pour continuer l'expérimentation, car il y a aussi des personnes qui arrivent à retrouver un travail suite à des emplois dans l'EBE, mais aussi savoir comment le suivi de ces personnes est fait.

Laurent Grandguillaume : Point très important, d'où le fait que les personnes privées d'emploi et les salariés doivent être vraiment dans le cœur de la concertation, pour apporter leur expérience, leur vécu, les difficultés qu'elles ont rencontrées, parfois même en EBE, il arrive que tout ne soit pas facile, qu'il y ait des problèmes, qu'il y ait des choses à résoudre, ça reste un collectif humain. Et puis répondre aux besoins de chacun.

Il restait une demande, et après, on passe à nos membres fondateurs.

Question du public : Dire une chose, c'est que l'idée est d'aller vers la troisième loi, et le but, c'est que ce ne soit plus une expérimentation mais du droit commun, que ce soit la règle qui s'applique à tous. Je crois qu'en tant qu'élus des territoires, on a un vrai rôle à jouer pour bien sûr porter la bonne parole auprès des autres collectivités, parce qu'on travaillera avec eux forcément dans cette concertation, et c'est notre rôle à nous d'élus, d'aller convaincre ceux qui sont encore à convaincre.

Laurent Grandguillaume : Et il y a du boulot, et on pourrait dire : jamais deux sans trois, pour la suite... En tout cas, merci pour le travail, à tous les deux et à tous les membres du groupe de travail.

INTERVENTIONS DES MEMBRES FONDATEURS ET DES PARTENAIRES



Antonin Gregorio : Pour poursuivre la discussion, la parole est à nos membres fondateurs, pour ouvrir aussi un peu nos échanges. Merci à vous.

Une journée comme ça, c'est l'avant, le pendant, mais surtout l'après, donc Marie-Aleth Grard, pour ATD Quart Monde, Anne Duthilleul pour le Secours Catholique, Antoine Sueur pour Emmaüs France, Jean-Paul Guillot pour le Pacte Civique, et Nathalie Latour, pour la Fédération des acteurs de la solidarité. Également le Coorace, avec Laurent Pinet, et APF France Handicap, avec Carole Salères.

L'idée, c'était d'échanger avec chacun d'entre vous sur cette thématique, on va commencer avec toi, Marie-Aleth Grard, Présidente d'ATD Quart Monde. Denis a évoqué tout à l'heure la place des personnes privées durablement d'emploi, dans l'amélioration du droit à l'emploi pour toutes et tous, comment, au sein d'ATD, envisagez-vous la place des personnes concernées par la privation d'emploi dans l'élaboration du droit à l'emploi pour toutes et tous ?

Marie-Aleth Grard, Présidente d'ATD Quart monde :

Merci Antonin, je vais répondre à ta question tout au long de mon papier, pour respecter le temps qui m'est imparti. Mais d'abord, je veux vous remercier toutes et tous parce que je trouve que depuis ce matin, ça donne des forces, parce qu'il y a quand même dans le paysage actuel dans notre pays des raisons de perdre un peu des forces et de se dire que ce n'est pas facile tous les jours. En particulier, nous parlons de la réforme de France Travail, ça fait partie des sujets qui fâchent, en tout cas pour moi, bigrement. Donc voir que toutes et tous qui êtes là, vous agissez au quotidien pour une société qui n'oublie personne, c'est bien ça qui nous unit, donc je suis ravie d'être là. Avec de nombreux membres impliqués dans le projet au niveau local, régional ou national, ATD Quart Monde contribue tous les jours au travail de l'association TZCLD et poursuivra activement cette contribution dans les mois et années à venir, pour construire avec l'association le droit à l'emploi pour tous. Nous adhérons sans réserve à la charte des fondamentaux élaborée par TZCLD qui pose clairement les principes qui unissent les membres de l'association. Nous adhérons aussi pleinement à la démarche de concertation lancée par l'association avec la satisfaction que soit prévue la participation de personnes subissant ou ayant subi la privation d'emploi

comme le disait Denis précédemment. Il faudra créer les conditions pour que ces personnes osent s'exprimer, que leur parole soit entendue et prise en compte, il y a beaucoup à y gagner, comme l'a dit un salarié d'EBE lors d'un hommage à un autre salarié décédé : « Le jour de son arrivée, il était accompagné de son fils car il n'osait pas encore parler. Qu'est-ce qu'il s'est rattrapé après ! Quand il avait quelque chose à te dire, il t'expliquait tout en détail ! ». Libérer cette parole et profiter de ces savoirs pour élaborer la troisième loi sera un enrichissement indispensable.

Nous nous impliquerons dans cette concertation avec une intention aux exigences initiales du projet, vous vous en doutez, en particulier la recherche de l'exhaustivité en allant à la rencontre des personnes les plus éloignées de l'emploi. Régulièrement, des personnes privées d'emploi expliquent à quel point le premier pas vers le projet est difficile à faire quand on a complètement perdu confiance en soi et en sa capacité de travailler. C'est par un premier contact bienveillant, non jugeant et encourageant avec des acteurs du projet que beaucoup ont réussi à faire ce pas. C'est ce que nous rappelle une salariée en parlant de ce qui l'a décidé à s'engager dans le projet « nous ne sommes ni jugés sur notre histoire, notre parcours, nos diplômes, notre origine, nous sommes tous riches de nos qualités et de ce que nous pouvons apporter au projet, et c'est un message très fort pour moi ». Comme le disait Louis Gallois ce matin, dans certains lieux, ils vont même jusqu'à faire du porte-à-porte, et c'est tant mieux, c'est un point déterminant pour que le projet touche réellement tout le monde. La capitalisation de l'expérimentation, la recherche et l'évaluation du projet et de ses impacts sur les 60 territoires sont indispensables à la construction d'une loi du droit à l'emploi généralisé. La dynamique de partage autour de la recherche, lancée par l'Observatoire de TZCLD, et les nombreuses initiatives de laboratoire autour de l'expérimentation nous semblent très prometteuses.

D'ores et déjà, certains points issus de l'expérimentation en cours nous paraissent essentiels. Le modèle de gouvernance et d'organisation du projet doivent laisser aux territoires et aux EBE les marges de manœuvre pour continuer à innover, à accroître leur capacité d'inclusion. Il faut, sur tous les territoires, se donner les moyens de rejoindre les personnes très éloignées de l'emploi qui ne viendront pas d'elles-mêmes vers le projet. Cette recherche des personnes très éloignées de l'emploi et les autres missions des équipes projet, en particulier le soutien à la création d'emplois supplémentaires dans des entreprises locales réellement inclusives, demandent que chaque territoire ait les moyens suffisants pour l'animation territoriale. Il faut trouver des solutions de financement lorsque ce n'est pas le cas, car il en va de leur capacité à réaliser le droit à l'emploi pour tous. Il nous semble indispensable pour l'avenir du projet de trouver un mécanisme qui assure la pérennité de son financement à un niveau suffisant et stable, mettant les EBE existantes à l'abri de difficultés financières, sans numerus clausus sur le nombre d'emplois.

Nous pensons aujourd'hui qu'il reste encore beaucoup à apprendre de ce que nous avons enclenché dans les territoires qui se sont lancés dans le projet, et qu'il faut pour cela garder un état d'esprit expérimental et accepter la diversité comme une richesse. La solidarité entre tous les territoires est une force qui doit aider à n'abandonner personne dans notre démarche, derrière chaque territoire, il y a des personnes engagées, comme nous le témoigne, pour conclure, cet extrait d'une lettre ouverte de personnes privées d'emploi d'un territoire, se voyant refuser le soutien du Conseil départemental : « nous ne rentrons pas dans les cases, nous ne pourrions plus rentrer dans la case des chômeurs de longue durée, de ceux qui n'ont de place nulle part, nous avons pris notre destin en main, nous sommes fort de notre projet, de nos compétences multiples, de notre solidarité. »

Antonin Gregorio : Merci. Je passe la parole à Anne Duthilleul pour le Secours Catholique Caritas France, acteur important du projet. Que représente la mise en place du droit à l'emploi dans la lutte contre la pauvreté pour le Secours Catholique ?

Anne Duthilleul, Vice-Présidente du Secours catholique :

Merci Antonin, merci à tous d'être là et de tous vos témoignages, je rejoins totalement ce qu'a dit Marie-Aleth, c'est une journée où nous prenons tous des forces pour continuer. Donc notre position au Secours Catholique rejoint totalement les principes fondateurs de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, c'est ancré dans nos convictions et notre lutte pour le droit au travail, je préfère le droit au travail, Laurent nous a autorisés à faire ce changement sémantique, et à des revenus décents, les revenus doivent être décents. Sans pour autant oublier, pour ceux qui ne peuvent pas accéder au travail, des minima sociaux à un niveau suffisant pour vivre dignement. Pour nous, l'enjeu de ce droit au travail, c'est que le travail est essentiel pour la dignité des personnes : par l'autonomie qu'il donne, mais aussi pour la possibilité, comme on dit, de gagner sa vie, je trouve que c'est une très belle expression, c'est vital. Mais aussi pour la possibilité de participer à la société et d'apporter sa contribution personnelle à une œuvre collective. L'expérimentation en cours vise cet objectif et nous rejoint totalement sur les trois principes de base que je vais rappeler.

D'abord elle part des personnes privées d'emploi, et ça, c'est démontré dans l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, ça marche, mais c'est un principe que nous conseillons comme valable pour toute action, jamais sans les personnes, mais avec elles et, mieux, à partir d'elles, c'est un leitmotiv pour le Secours Catholique, et nous développons de plus en plus ce « nous », pour agir vraiment ensemble, sans distinction de catégories, et pour nous, ce sont aussi des enjeux internes, entre bénévoles et salariés, entre accueillants et accueillis, siège, direction et équipes locales. Nous devons tous travailler ensemble.

D'où le deuxième pilier que nous soutenons aussi fortement, c'est le consensus local, avec tous les acteurs concernés impliqués dans le développement d'emplois pérennes supplémentaires. Donc non seulement les acteurs publics, comme le propose la réforme de France Travail, très institutionnelle, plus largement avec les personnes elles-mêmes, les entreprises, les associations, les syndicats, les habitants, mettre toutes les chances du côté de l'emploi à créer et ne laisser aucune chance de côté, encourager plutôt que contrôler et sanctionner, pour mobiliser les possibilités d'agir de tous. Ce consensus de tous est essentiel et doit réunir tous les acteurs.

Troisième pilier : le temps long, parce que l'accompagnement sur lequel nous mettons l'accent, c'est long, les freins comme la santé, la garde des enfants, le transport, le logement, tout ce qu'il faut réunir pour travailler durablement, c'est long, et l'entrée et le maintien dans l'emploi, c'est long aussi. C'est pour ça que le CDI de droit commun est essentiel pour réussir durablement. C'est un point fort de l'expérimentation, qui montre vraiment toute sa force, c'est important pour les personnes de s'inscrire dans la durée, pour les entreprises aussi, pour la stabilité de leur engagement réciproque, mais aussi pour leur entourage. Cette stabilité apportée ou recherchée par le CDI apporte de multiples bénéfices, on ne pourra pas les citer tous, et il faut se pencher davantage sur toutes ces externalités de l'expérimentation, des bienfaits pour les enfants, leur éducation, leur travail, pour la santé, le logement, les projets d'avenir personnels, professionnels, mais aussi pour le développement économique local, la cohésion sociale, ça change l'état d'esprit sur un territoire, tout le monde en bénéficie, et les retombées positives sont majeures grâce à cette durée indéterminée qu'il faudra donc veiller à étendre au-delà de la loi actuelle dans la troisième loi.

En conclusion, nous cherchons à permettre à chacune et à chacun de mettre ses compétences et son énergie au service d'un emploi ou d'un travail, mais c'est pour nous lui permettre de se contenter dans son œuvre, c'est redonner aussi la dignité et la liberté d'agir et de créer à chacun pour apporter sa pierre à l'édifice, édifice collectif qui permet de bâtir ensemble une société plus juste, et nous ajoutons plus fraternelle, et pour nous, c'est un véritable bien commun, au sens de la pensée sociale chrétienne qui, je vous le rappelle, consiste à mettre en place les conditions permettant à chaque personne et à chaque groupe de parvenir plus aisément à son plein épanouissement. Nous commençons par donner la parole à

chaque personne, et nous commençons à construire avec elles, c'est énorme. Merci pour ces réalisations et tous ces projets.

Antonin Gregorio : Merci beaucoup. Antoine Sueur, Président d'Emmaüs France, comment Emmaüs France appréhende le droit à l'emploi ? Comment ça s'inscrit dans une sorte de mouvement, comment vous voyez cette notion ?

Antoine Sueur, Président d'Emmaüs France :

Je ne vais pas être aussi organisé que les deux interventions précédentes, je suis admiratif, ce sera moins beau, mais je vais surtout intervenir à partir de quelques points qui me paraissent importants. D'abord, je pense qu'une réflexion sur les notions de travail, emploi, activité, c'est extrêmement important, en plus, on a l'outil puisqu'il y a un Observatoire de TZCLD qui doit nous permettre de travailler là-dessus. Pour nous, c'est important parce que cela fait écho à notre histoire, sur laquelle je ne vais pas m'étendre parce que dans deux heures je serai encore en train de vous raconter tout ça. Sur la question du travail, de l'activité et de l'emploi, nous sommes confrontés parfois au droit du travail, donc il faut clarifier de façon nette pour savoir de quoi on parle. Si nos voisins belges ont aussi une réflexion là-dessus, je pense que ce sera très intéressant de pouvoir se confronter.

L'autre point, c'est qu'il y a des fondamentaux qui sont dans TZCLD et qui sont aussi dans Emmaüs. D'abord effectivement la question de l'inemployabilité d'une personne, ça n'existe pas. En général, on met le mot « individu » derrière, nous, on met le mot « personne ». Le travail, ce n'est pas seulement de produire des choses, d'avoir un métier, tout ça, c'est plein de choses nobles, mais on a fait le tour. Le travail aujourd'hui est en pleine évolution, mais ça doit permettre à chacun d'avoir les moyens de vivre et quelque part aussi des raisons de vivre dans la société, c'est-à-dire une place, une reconnaissance et un épanouissement personnel.

Quand j'écoutais tout à l'heure un peu les débats, on parlait de travail décent, on parlait longtemps de travail digne, c'est la même chose, pas de souci, simplement le travail digne permet de pouvoir se loger, de nourrir ses enfants, d'avoir des soins, et pour nous, c'est extrêmement important, c'est très lié. C'est pourquoi la question de travail n'est pas isolée de toutes les choses qui se passent autour d'une personne et qui mettent dans la difficulté certaines personnes, quand d'autres sont complètement écartées. Je suis en plein accord avec l'idée que quelquefois, cette démarche est très longue, parfois, dans les communautés, on a des personnes qui y passent trois jours, et d'autres toute leur vie. Il faut savoir se mettre à la hauteur de ce que les personnes ont vécu. Ça, c'est un premier point.

Un autre point qui nous rassemble avec TZCLD, c'est qu'on était jusqu'à maintenant dans une expérimentation, il fallait trouver une réponse, on n'en trouve pas à chaque fois, mais on expérimente, et à un moment, ça rejoint le droit, l'organisation sociale, la reconnaissance, c'est ce qu'on a fait avec le statut d'accueil, qui porte les communautés.

Nous avons aussi un pan d'activités proche de l'IAE, chez nous, ce n'est qu'une partie.

En tout cas, ce qui est intéressant dans ce qui est fait, c'est que ça nous offre une possibilité de plus, un compagnon, une compagne, peut avoir envie de rejoindre la vie plus classique, et d'utiliser ces dispositifs. Je ne vais pas être très long, parce qu'il y a plein de choses à dire, mais je vais vous embêter. On a quand même quelques inquiétudes sur la notion de travail, parce que lorsqu'on passe de l'ANPE à Pôle Emploi, et maintenant à France Travail, je pense qu'il y a une vraie question à se poser : qu'est-ce qu'il y a derrière, quelle conception du travail et des personnes qui doivent habiter ce travail, et surtout de ce travail qui doit habiter les personnes, qu'est-ce qui se passe là ? Je pense qu'on devra avoir une grande vigilance là-dessus.

C'est un peu en vrac, c'est comme à Emmaüs, on fout tout en vrac et on se débrouille avec, mais je pose ça comme ça.

Antonin Gregorio : Merci Antoine. Jean-Paul Guillot, pour le Pacte Civique, en excusant Jean-Baptiste de Foucauld qui n'a pas pu être présent aujourd'hui, sur la question de donner corps à ce préambule de la constitution, peut-être la position du Pacte sur cet aspect-là ? Forcément en lien avec la question de la fraternité, que vous avez poussée assez récemment.

Jean-Paul Guillot, administrateur du Pacte civique :

Merci, bonjour à toutes et à tous. Cette troisième loi, c'est une ambition légitime et raisonnable, légitime parce qu'on affiche les principes, et il est temps de s'y mettre, c'était peut-être moins prégnant il y a 50 ans, quand il y avait 350 000 chômeurs, mais aujourd'hui, la situation des personnes sans emploi, notamment de longue durée, est très élevée, donc il y a une nécessité à se mettre au travail, comme ça a été engagé par la concertation aujourd'hui.

Deuxièmement, c'est raisonnable parce que les coûts générés par l'absence d'emploi, notamment de longue durée, sont extrêmement élevés, et donc aujourd'hui, il est essentiel qu'on arrive collectivement à reprendre le contrôle de la machine et qu'on sorte d'indicateurs piégeux, puisqu'on sort en général le taux de chômage, alors que le vrai indicateur de la réalité sociale et économique d'un pays, c'est le taux d'emploi des personnes. Aujourd'hui, peu de gens savent que sur la population en âge de travailler, de 15 à 64 ans, parmi les personnes qui n'ont pas de diplôme supérieur au brevet professionnel, de lycée, sont à 38% dans l'emploi, alors que celles issues du supérieur sont à 85% dans l'emploi, ça montre le nombre de personnes concernées par le sous-emploi. Donc il est urgent que nous arrivions à imposer des indicateurs qui sont plus sur l'emploi que sur le chômage, pour une meilleure vision de la réalité, et d'avoir des travaux scientifiques sérieux sur les externalités négatives que génère le sous-emploi, parce qu'on identifie aujourd'hui assez bien ces facteurs, sur la santé notamment, mais ce n'est pas suffisamment chiffrés et consolidés, alors que si on mettait en rapport ces sous-emplois et ces externalités, on verrait qu'on peut dégager les marges de manœuvre suffisantes pour faire vivre le droit à l'emploi accessible et décent. Ça, c'est le premier point. Le deuxième, Pacte civique est fier d'avoir été l'un des fondateurs de TZCLD, en suivant ce qui a été fait avec SNC, parce que ça rejoint nos valeurs : fraternité, justice, sobriété et créativité.

C'est "aller vers" pour ne pas laisser les gens paumés dans leur coin, et faire avec et pas pour. Je crois qu'on partage ça autour de cette table, mais ce n'est pas tout à fait ce qui est dans la tête de nos dirigeants actuels.

Sur la créativité, ça a été dit ce matin, le système vit parce que la base des personnes concernées s'exprime, et on est très très contents d'avoir pu mettre ça en avant ce matin.

Si on veut aller plus loin, je crois que ça a été démontré, il faut mobiliser tous les acteurs, mais sur le territoire, il faut une alliance entre ces activités territoriales, de gens qui sont au concret, avec un pensé national, mais qui ne pensent pas tout d'en haut. Donc il faut trouver la bonne articulation. Nous rejoignons ce qu'a dit Louis Gallois ce matin sur France Travail, il faut pénétrer dedans et leur montrer comment cette communauté d'énergie pour permettre à chacun de trouver un emploi est un facteur bien supérieur à beaucoup de dispositifs.

Un dernier point, je pense qu'il faut travailler sur l'employabilité, c'est classique, c'est ce que fait Pôle emploi, on travaille depuis des années sur l'employeur habilité, c'est-à-dire qu'il faut faire changer de comportement les dirigeants et les employeurs, que ce soit dans leur façon d'animer le personnel ou de les recruter. Il faut aider les chefs d'entreprises à comprendre qu'ils ont des comportements tout à fait destructeurs par rapport à des emplois de qualité.

Et notre enjeu maintenant, c'est le changement d'échelle. Là, on est passé de 10 à 54 territoires, on va vers les 60, mais il reste encore un océan de sujets à traiter, donc il faut qu'on s'arme, et au-delà des combats menés aujourd'hui par l'équipe, et bravo, il faut qu'on se prépare collectivement à travers ce projet de loi, à aller vers une échelle beaucoup plus importante pour dépasser les limites actuelles.

En conclusion, ce qui a été montré ce matin, c'est que sur le territoire, on voit des acteurs qui sont contents de faire ce qu'ils font, qui ne sont pas encore assez entendus. On s'aperçoit que c'est peut-être l'occasion d'une caisse de résonance de tout ce qui se passe sur le territoire, qui pourrait peut-être faire changer nos dirigeants qui pensent tout d'en haut.

Antonin Gregorio : Merci Jean-Paul pour l'intervention. Je vais passer la parole à Nathalie Latour, Directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité. Les acteurs de l'IAE ont récemment créé un collectif et se pose la question de l'articulation avec le chantier du droit à l'emploi. Comment on arrive à travailler ensemble dans les mois qui viennent ? Parce que comme ça a été rappelé en introduction, l'enjeu est grand, pour embarquer l'ensemble des acteurs de l'emploi.

Nathalie Latour, Directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité :

Merci pour l'invitation. C'est vrai que c'est extrêmement important d'être là, on a été plusieurs à le dire. Le contexte est difficile actuellement, difficile bien sûr pour les personnes, difficile pour nous qui faisons le travail, côte à côte, d'accompagnement des personnes, dans un contexte qui reste très incertain sur un certain nombre de choses. C'est un moment qui est aussi particulier pour moi parce que j'ai pris mes fonctions à la FAS en mars 2022, et ma première mission, c'était avec Territoires zéro chômeur de longue durée, donc ça montre aussi l'implication du président de la FAS du côté de l'initiative.

Le collectif qui rassemble bien sûr la FAS, Coorace, la Fédération des entreprises d'insertion, Emmaüs, Réseau Cocagne, le Mouvement des Régies, Chantier école, les Restos du cœur et l'UNAI, s'est constitué par rapport à un constat : on avait effectivement bien l'habitude de travailler ensemble, sur toute la période du Pacte ambition IAE, mais on était plus souvent en réaction qu'en capacité de propositions, y compris dans un contexte assez permanent de réformes, de propositions, avec des choses qui pouvaient nous convenir et d'autres qui pouvaient difficilement nous convenir.

Deuxième point, et je pense que ça a été dit pendant la discussion, on a bien sûr des enjeux de fond, on a des enjeux de pérennité de dispositifs qui sont absolument fondamentaux, mais avant tout, ce qui nous lie ensemble, en tout cas je pense que je peux le dire au nom du collectif, c'est quand même la question des besoins des publics et l'adaptabilité et l'agilité des réponses qu'on a à construire. C'est la première des choses qui nous intéresse. Il faut donc regarder sur la base de cet élément, de cette finalité, comment on arrive à adapter nos réponses et à obtenir les moyens nécessaires pour répondre à ces besoins. C'est vrai qu'on s'est retrouvé dans un contexte complètement paradoxal avec finalement une ligne politique très claire sur la question du plein emploi, sur la réforme de France Travail, et finalement un contexte où l'insertion par l'activité économique était un peu hors des radars de cette réforme et avec des moyens en baisse pour accompagner les publics. Alors même qu'il y avait une ambition extrêmement forte de pouvoir mobiliser l'insertion par l'activité économique dans une période difficile. Être ensemble dans un collectif, ça nous donne une plus grande capacité d'analyse, non pas uniquement de réactivité, mais de propositions. On a eu 134 millions de rallonge sur l'IAE, ce qui peut être encore une fois le signe de la nécessité, comme on s'y engage tous là, à continuer à travailler ensemble, même si parfois fabriquer du consensus, c'est exprimer aussi des désaccords, avoir l'espace pour pouvoir le faire.

Dans le cadre de la discussion qu'on a pu avoir avec vous, car vous êtes venus rencontrer le collectif, ce qui est intéressant, c'est ce que vous avez dit, c'est comment TZCLD a su renverser la table, non plus sur une logique de coût, mais sur une logique d'investissement. Renverser la table en étant aussi dans une capacité à aller vers les publics, une capacité à construire à partir des personnes, à mobiliser un territoire, des choses encore une fois qui ne sont pas inconnues du monde associatif ou de l'IAE, mais qui permettent, là, de retrouver un certain nombre de choses qui nécessitent toujours d'être requestionnées par rapport aux besoins, parce qu'on est dans une société qui bouge, dans des besoins qui bougent, et c'est ce que vous avez fait.

C'est ce qui a pu être fait aussi avec d'autres expérimentations, sur les années antérieures, auxquelles on a énormément contribué en tant que FAS, on sera toujours dans la capacité à innover, dans le sens de ce

que nous portons, par rapport à quelque chose qui apporte un plus pour les personnes, comme les initiatives Premières heures, Tapage, etc. L'employabilité, c'est extrêmement important, ces notions de travail qu'on peut faire aussi avec les entreprises, parce que ce n'est pas uniquement « est-ce qu'il y a des personnes ? », ou « pourquoi les gens sont encore au chômage alors qu'il y a des emplois non pourvus ? », c'est « comment on travaille aussi à l'adaptation de ces emplois et du travail ? ».

Et pour terminer, dans la méthode que vous proposez, encore une fois, avec ce que vous avez très bien dit, c'est-à-dire une méthode qui nous engage tous, qui n'appartient pas qu'à Territoires zéro chômeur de longue durée, même si c'est toujours important qu'un espace initie quelque chose, mais vous avez précisé la méthode participative, je crois que l'enjeu dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui, et qui a été rappelé, c'est les cinq points sur la méthode : de quel type d'emploi on parle, de quel type de travail ? La logique vers un plein emploi, mais solidaire. On sait qu'avoir un travail ne garantit pas la question de la dignité et de la capacité à avoir un logement, à pouvoir se soigner, à pouvoir avoir la mobilité nécessaire pour avoir un emploi mieux payé, etc. Ce sont des points extrêmement importants. Dans les deux sens, il faut travailler sur l'ensemble de ces dynamiques autour de ce à quoi on s'engage aujourd'hui collectivement. Merci.

Antonin Gregorio : Merci Nathalie pour ces éléments. On va continuer avec le Coorace, un vieux compagnon de route du projet, avec Laurent Pinet. On travaille ensemble sur certains sujets, quelles complémentarités entre acteurs pourraient être inventées pour parvenir au droit à l'emploi selon Coorace ?

Laurent Pinet, Président de Coorace :

Bonjour à toutes et à tous, merci Antonin, merci Laurent pour l'invitation.

Je suis très heureux d'être à la place des membres fondateurs de Territoires zéro chômeur de longue durée, je ne sais pas trop par quelle bizarrerie on a été absents au moment de lever la main, je crois un peu savoir, mais c'était une erreur stratégique de notre part, donc merci de nous réinstaller là et de rattraper un peu cette erreur. Je crois qu'à l'instar de nous tous, et particulièrement comme Antoine et comme Nathalie, je crois qu'on est vraiment à notre place ici, à participer à cette grande aventure. Nathalie le rappelait, dans un contexte et des actualités qui vont amener à ce que les lignes bougent beaucoup dans les mois à venir, il y a eu le rapport sur l'IAE, il y a France Travail, il y a eu la circulaire FIE [Fonds d'inclusion dans l'emploi], qu'on a réussi à contrer et à faire en sorte qu'on ait une rallonge de 134 millions d'euros. La dynamique du collectif IAE est fondamentale, il y a le projet de loi plein emploi, le projet sur l'immigration, ça bouge de tous les côtés.

Je veux simplement témoigner ici de la nécessité d'une convergence de nos actions et de notre lutte pour faire avancer le droit à l'emploi en France, c'est bien pour ça qu'on est là tous ensemble. Cette convergence, elle nous amène, nous, acteurs de l'IAE, à trois choses qui me semblent importantes et aidantes dans la dynamique : contribuer à la qualification des emplois et des besoins dans les territoires. Car je pense que les adhérents Coorace, mais l'ensemble des acteurs de l'insertion par l'activité économique, sont des experts des ressources et des besoins de leur territoire. Le deuxième point, c'est celui d'une contribution qu'on a apportée à l'accompagnement, concerté avec les personnes privées durablement d'emploi elles-mêmes, de leur parcours, de leur trajectoire vers un emploi accessible, comme vous le disiez tout à l'heure, durable, je rajoute non délocalisable, et de qualité. Je préfère utiliser « de qualité » que « décent », parce que je préfère toujours mettre la place la plus haute possible.

Le troisième défi qui me semble fondamental, et notre contribution se situe là aussi, c'est de contribuer à rechercher toujours et partout le chemin de la coopération dans le développement d'activités nouvelles, que ce soit par de la cotraitance, de la sous-traitance entre les IAE, les entreprises à but d'emploi, le portage de projets, etc. Là encore, je pense que l'intégration de TZCLD dans des dynamiques de coopération territoriale, quelle que soit leur forme, que ça s'appelle Groupe économique solidaire, start-up de territoire, ou autre comité local pour l'emploi, tiers lieux, tout ça, ce sont pour moi autant d'espaces pour fabriquer le consensus, au-delà des difficultés et des incompréhensions qui existent, parce qu'elles

existent, on travaille tous à les identifier, à les partager pour amener les acteurs à se parler, parce que c'est souvent ce qui manque. La coopération et le consensus, c'est vraiment des exercices d'une exigence incroyable, mais c'est pour moi, et pour nous Coorace, la seule voie pour la réussite des personnes, des territoires et d'une société qui soit réellement inclusive.

Sur la base de nos fondamentaux et de nos principes d'action, je souhaite vraiment qu'on puisse renforcer toujours nos coopérations et nos décroisements, faire des coopérations techniques en articulant nos offres de services, d'amélioration continue, d'accompagnement à la transition écologique, mais aussi nos coopérations politiques en vue d'une troisième loi qui soit vraiment conforme à nos ambitions. Merci pour cette invitation, pour le travail et la concertation à venir pour aller tous ensemble dans ce sens-là.

Antonin Gregorio : Merci Laurent. Carole, merci d'être avec nous aujourd'hui, pour APF France handicap, l'importance de se tourner aussi vers ce secteur-là, parce que je pense qu'on a beaucoup à apprendre, et la concertation, l'enjeu est aussi de pouvoir embarquer ces acteurs. Sur le sujet du handicap et de sa place active dans le chantier qui s'ouvre : que représente cette ambition pour l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap pour APF ?

Carole Salères, Conseillère nationale emploi, travail, formation et ressources de l'APF France handicap :

Merci Antonin, merci à TZCLD de nous donner l'occasion de nous exprimer deux fois aujourd'hui, on est vraiment très privilégiés, mais il y a besoin de mettre en visibilité les personnes privées d'emploi en situation de handicap. L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée a vraiment permis cette visibilité de la privation d'emploi des personnes en situation de handicap, parce que pour participer à d'autres collectifs, souvent, nous, quand on parle de problématiques d'emploi des personnes en situation de handicap, on ne pense pas spontanément à cette notion d'exclusion de l'emploi, or le handicap, c'est vraiment un stigmate. D'ailleurs il y a eu des travaux qui le montrent : c'est souvent les personnes en situation de handicap et les bénéficiaires du RSA qui sont les plus discriminés vis-à-vis de l'emploi. Les salariés des EBE sont pour partie des personnes en situation de handicap, avec une reconnaissance administrative, parce que ça passe aussi par des catégories administratives, qui seraient peut-être d'ailleurs à réinterroger, comme toute cette catégorisation des personnes, cette privation d'emploi, un taux de chômage élevé, des discriminations dans l'emploi... On a aussi chaque année le rapport du défenseur des droits qui pointe le handicap comme une des premières causes de discrimination, une sous-représentation des bénéficiaires des minima sociaux, pas seulement RSA, mais aussi AAH. Ce n'était peut-être pas voulu par les fondateurs, mais naturellement on a pu rejoindre TZCLD parce que ça répond à ce que porte APF France handicap, cette idée d'adaptation du travail à la personne, un peu du sur-mesure, avec notamment la notion de CDI à temps choisi, c'est très adapté aux personnes en situation de handicap, avec cette adaptabilité pour répondre à des besoins spécifiques. Cela dans une logique d'accessibilité qu'on qualifie d'universelle, c'est-à-dire que les besoins spécifiques ne sont pas conçus comme à part, comme c'est souvent le cas dans le droit commun, alors qu'on a tous potentiellement dans sa vie des besoins spécifiques, mais toujours dans l'idée de mettre à part, dans une catégorie, et donc tôt ou tard d'exclure. Dans l'emploi, les personnes en situation de handicap, notamment psychique ou mental, sont totalement exclues. Donc partir du potentiel des personnes, ça nous intéresse beaucoup, on a travaillé sur la notion de savoirs expérientiels, des personnes en situation de handicap qui ont aussi des compétences liées à leur parcours de vie, qu'elles peuvent apporter dans les EBE.

Nous, on est embarqués, on va confirmer bien sûr notre présence dans ce travail sur le droit à l'emploi, par contre, je m'interroge sur le handicap, parce que je constate le cloisonnement historique des deux secteurs. Je l'ai déjà dit plusieurs fois, et j'ai traversé via mon parcours le secteur du médico-social et du social, et je vois qu'il y a des dispositifs assez étanches historiquement, en particulier au niveau du travail adapté, qui est en pleine pérennisation, les expérimentations de l'entreprise adaptée temporaire qui vont être pérennisées dans le droit commun. On a le secteur protégé, avec un statut dérogatoire, il y a ça à interroger, une structure d'usager de structures médico-sociales, on a parlé ce matin du statut de la

personne dans le droit du travail, le CDI ou un autre statut, c'est aussi en question dans le secteur protégé aujourd'hui, tout ça pour dire que dans notre champ, il y a vraiment besoin d'acculturer les autres acteurs qui travaillent avec des personnes exclues ou privées d'emploi. Parce que je pense qu'il y a une méconnaissance des deux secteurs. On est en train de vous acculturer un peu sur le handicap et nous de nous acculturer aussi sur les logiques portées par les acteurs de TZCLD, mais je pense que dans le champ du handicap, il y a vraiment besoin d'embarquer davantage les autres acteurs sur ce que propose Territoires zéro chômeur de longue durée, et sur cette vision à plus long terme, parce qu'il y a d'autres logiques, d'autres dispositifs, des acteurs avec peut-être parfois aussi des concurrences de dispositifs, et puis, au-delà de ça, un grand cloisonnement qui est à retravailler avec les acteurs des deux secteurs. C'est vraiment un enjeu important. Je pense que ça va démarrer la semaine prochaine, si j'ai bien compris, avec un temps de travail, mais ce travail d'acculturation réciproque me semble vraiment important pour pouvoir aussi embarquer les acteurs du champ du handicap qui sont aussi dans un contexte de réformes et d'interrogations un peu en cours.

Et puis je pense qu'il y a un autre acteur, c'est le monde de l'entreprise, je trouve qu'on n'en a pas beaucoup parlé, parce que, nous, c'est vrai qu'on crée des dispositifs et des expérimentations, mais comment travailler aussi avec le monde de l'entreprise pour qu'il soit moins générateur d'exclusions de l'emploi ? On y travaille aussi. C'est un acteur important. Il y a un certain nombre d'évolutions, mais on voit quand même que l'idée d'aller sur cette logique d'accessibilité universelle, d'aménagement raisonnable, de prendre en compte les vulnérabilités au travail, voire ne plus stigmatiser certains handicaps, on en est encore très très loin, donc comment aujourd'hui, à côté de cette démarche sur le droit à l'emploi, ça se construit aussi avec les acteurs du monde de l'entreprise non spécifique, je ne sais pas comment la qualifier, mais ça me semble important aussi.

Merci.

QUESTIONS DU PUBLIC

.....

Laurent Grandguillaume : Vous avez des trains, etc., je vous propose, suite à ces interventions, de pouvoir prendre la parole sur la concertation. En sachant qu'il y aura une réunion de lancement de rentrée, dont la date n'est pas encore fixée, mais potentiellement pour l'université d'été.

Question du public : Je vais poser une question bête : Territoires zéro chômeur de longue durée, une association pour lutter contre le chômage de longue durée, je suis moi-même chômeur de longue durée, et c'est une question à laquelle je n'attends pas de réponse : combien sommes-nous dans la salle chômeur de longue durée ? Je ne demande pas la réponse. Vous comprenez ma question ? Merci.

Question du public :

Rebonjour. Depuis ce matin, j'attendais une bonne nouvelle pour la troisième loi, je me suis dit, parce qu'on est quand même plusieurs territoires émergents, et on a peur quand même, parce que 54, peut-être ce soir 56, on se dit : comment ça va se passer pour les suivants ?

Antonin Gregorio : Merci, on va prendre d'autres, et chacun pourra reprendre la parole, mais on va prendre d'autres interventions.

Question du public (Patrick Valentin - Vice-Président de TZCLD) : Je vais passer une troisième fois, je suis en admiration une troisième fois, j'ai juste un mot peut-être à dire sur la question de l'histoire, parce que c'est vrai que, Carole vient de le rappeler, mais nous avons le même outil pour les mêmes raisons, de la même façon et les mêmes idées depuis un siècle, car les premiers qui ont commencé les ateliers protégés de 1922, je n'étais pas né, mais tout juste, si vous voulez, lisez, regardez, ils ont vécu tout ça. Donc il faut faire rentrer tout le monde dans cette histoire, parce que c'est vraiment la même histoire. Voilà. Mais merci encore.

Laurent Grandguillaume : Merci, et pour te rassurer, il y avait même des ateliers de secours, sous Henri IV.

Patrick Valentin : Il s'agit de cofinancer l'emploi avec l'argent de la collectivité, parce que la personne n'a pas les moyens d'entrer dans l'économie telle qu'elle est. C'était très précis ce que j'ai dit.

Laurent Grandguillaume : Oui, ça a existé, mais même avant...

Patrick Valentin : C'est depuis un siècle.



CONCLUSION



Laurent Grandguillaume - Président de Territoires zéro chômeur de longue durée :

Je vais juste dire que sur la suite, il faut se rassurer, on ne peut pas à la fois construire collectivement quelque chose et ne pas prendre le temps. Quand on dit qu'on va interroger les personnes privées durablement d'emploi et les salariés, ça prend du temps. Ce temps est une force, plus on va donner la parole aux personnes concernées, plus on va prendre ce temps-là, plus on va construire une force. C'est ce qui s'est passé les fois précédentes. Là, c'est encore plus compliqué parce que c'est à une échelle supérieure, mais notre volonté est intacte. A toutes et tous, car vous êtes là aujourd'hui, on consacrera l'énergie qu'il faudra à travers cette concertation, avec un peu de temps, certes, mais au moins les fondamentaux sont solides. Vous avez entendu, beaucoup ont pris la parole aujourd'hui, beaucoup sont venus aujourd'hui, ce qui démontre leur intérêt pour le sujet, donc c'est très bon signe, plus on sera nombreux autour de la table, mieux ce sera.



02 85 52 45 59

contact@tzclld.fr

www.tzclld.fr

